

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =  
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

**Band:** 33 (1935)

**Heft:** 8

**Nachruf:** Louis Bourgeois

**Autor:** C.M.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

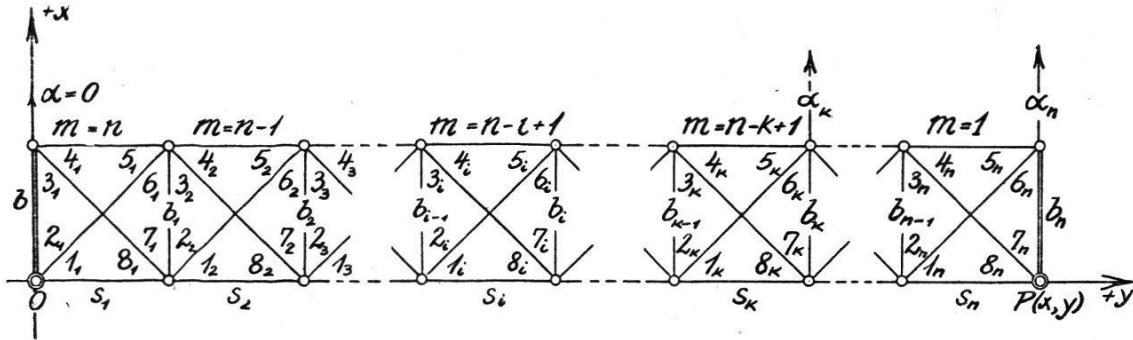
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

führt demnach im Falle b) und c) zum gleichen Wert. Das mittlere Lagegewicht von  $P$  entsteht in beiden Fällen durch Addition von  $Q_x$  und  $Q_y$  und ist  $Q_P = \frac{5n^3+13n}{12} s^2$ .

d) Im vierten Falle, der *gleichzeitigen Basis- und Azimutbedingung*, stellen sich wegen der Wechselbeziehung zwischen beiden Bedingungen wiederum *Fehlerkreise* ein.



Würde man nun noch unter gleichen Bedingungen eine *Kette gleichseitiger Dreiecke* behandeln, so gelänge man zu vollkommenen Analogien. Läßt man in beiden Fällen  $n$  so lange wachsen bis  $n^2$  und  $n$  gegen  $n^3$  in den Gewichtsformeln vernachlässigt werden können, so zeigt es sich, daß in sämtlichen Fällen das Verhältnis der reziproken Gewichte zwischen den Quadratketten und den erwähnten Dreiecksketten 3:4 beträgt. Die gleichartigen Gewichte verhalten sich daher wie 4:3, stehen also in gleichem Verhältnis wie der jeweilige Arbeitsaufwand einer gleichgewichtigen Winkelmessung. In den Quadratketten sind  $8n$ , in den Dreiecksketten von gleicher Seiten- und Gesamtlänge  $6n$  Winkel zu messen. Der Genauigkeitsgewinn bei Quadratketten wird daher durch den größeren Arbeitsaufwand kompensiert.

### † Louis Bourgeois

1871—1935

Dimanche 23 juin est décédé à Reconvilier d'une maladie de cœur notre collègue Louis Bourgeois, géomètre d'arrondissement. Un grand nombre des ses collègues et amis l'ont accompagné à sa dernière demeure, ainsi que les délégués du comité de la section bernoise et du comité central des Géomètres suisses. Un collègue du Jura adressa à notre ami un dernier adieu au nom de tous, et retraça la carrière bien remplie de celui qui disparaît.

Louis Bourgeois est né en 1871 à Bex, sa commune d'origine. Ayant un goût prononcé pour les mathématiques, il renonça aux études d'instituteur qu'il avait commencées pour faire celles de géomètre au technicum de Winterthour et il eut son diplôme de géomètre vaudois en 1893. Il débuta à Delémont chez le géomètre Froidevaux. A la mort de celui-ci, il en termina les travaux, puis, également, ceux du géomètre Lehmann, de Porrentruy, qui était parti pour l'Amérique. Sur les

instances de ses supérieurs, vu le peu de géomètres dans le Jura, il fit l'examen du concordat en 1896, afin de pouvoir pratiquer chez nous autrement que comme employé.

La nouvelle mensuration de la commune de Tramelan-dessous fut la pierre de touche qui fit connaître ses capacités. Il fit des mises au courant tour à tour à Vauffelin, Reconvilier (1899), Mont-Tramelan, Tramelan-dessus, Crémines, Diesse, Monfaucon, Le Bémont, St-Brais, Saignelégier, Muriaux, Moutier, Les Breuleux, Les Pommerats, Tavannes, Sonceboz, Bévillard et encore ailleurs.

En 1920, furent créés les arrondissements de mise au courant. Il obtint celui de la vallée de Tavannes, englobant, outre cette vallée, les communes de Tramelan et des Breuleux, arrondissement qui, plus tard, fut quelque peu modifié.

Partout son enjouement, son absence de toute fatuité, comme aussi la bienfaisance de ses travaux lui valurent les plus chaudes sympathies.

Il s'est fixé à Reconvilier en 1903. Il ne s'occupa jamais de politique, ni des affaires publiques. Il préféra s'en tenir à l'exercice de sa profession où il excellait. Avec l'âge, il se confina de plus en plus à son foyer, prenant plaisir à parcourir des revues et des ouvrages scientifiques, et spécialement du domaine des mathématiques. Nombre de techniciens et de mécaniciens eurent recours à ses connaissances spéciales. Découvrir un livre rare était pour lui un grand plaisir. Aussi sa conversation, en général d'un tour plaisant et humoristique, savait-elle, à l'occasion, être des plus intéressantes, mais sans aucune pédanterie.

Louis Bourgeois était une aimable et originale figure dont ses collègues et ses nombreux amis regretteront vivement la disparition.

C. M.

---

## **Procès-verbal de la 4<sup>o</sup> assemblée de l'association suisse du génie rural à l'aula de l'université à Neuchâtel, le 11 Novembre 1934.**

Cette 4<sup>e</sup> assemblée fut précédée le 10 par la visite des travaux d'améliorations foncières à Auvernier et à Colombier.

Monsieur Wey, président, ouvre la séance. Le procès-verbal de la 3<sup>e</sup> assemblée de Bellinzzone est adopté sans observations.

Le président donne un aperçu de l'activité du comité pendant l'année écoulée:

entrevue à Berne avec la société des ingénieurs ruraux.

Il fut alors décidé que les deux associations fixeraient leur réunion annuelle à la même date et au même endroit tout en tenant des assemblées séparées. Lorsque notre comité voulut se mettre en rapport avec la société des ingénieurs ruraux, il lui fut répondu que cette dernière avait déjà fixé la date de sa réunion; toute collaboration devenait impossible:

étude par une commission sur l'estimation des terrains;

requête au Conseil fédéral concernant le subventionnement des travaux d'améliorations foncières;

le 9 juin 1934, réunion à Aarau, consacrée à la protection de la nature et le génie rural.